

CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE DE SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES

Compte-rendu de l'atelier citoyen n°1 « Les enjeux du projet de modernisation de l'UVE » - Lundi 11 mars 2024 18h30

Intervenants

Mme Lydie VINCENT, Directrice des Services Techniques du SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND, Responsable de projets au SIETREM

Animatrices concertation

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON, Présidente-fondatrice URBAPOL Consulting

Mme Julie DUCHER, Directrice Générale URBAYA

10 participants

Début de la réunion à 18h35

ACCUEIL

A leur arrivée, les participants sont invités à placer une gommette sur une carte du territoire du SIETREM pour indiquer leur lieu d'habitation.

Ils sont ensuite répartis par groupe de travail de 5 personnes.

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON introduit la séance, présente les intervenants et Mme Julie DUCHER expose le déroulé de l'atelier.

S'ensuit un tour de salle pour que chacun se présente : 9 participants habitent le SIETREM, 1 se situe hors du territoire du SIETREM ; 3 participants font partie d'une association – France Nature Environnement 77 et UFC-Que Choisir ; 8 étaient venus à la réunion publique de lancement du 05.03.2024.

Un rapide sondage est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants indiquent leur :

1. Niveau de connaissance du SIETREM
⇒ Résultat : 3 « bon » / 7 « moyen » / 0 « faible »
2. Niveau de connaissance du projet de l'UVE
⇒ Résultat : 1 « bon » / 8 « moyen » / 1 « faible »
3. Avis sur le projet de modernisation de l'UVE :
⇒ Résultat : 4 « positif » / 6 « neutre/sans avis » / 0 « négatif »

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU SIETREM

Mme Virginie BRAGIGAND présente le SIETREM. Le syndicat a été créé en 1962 et compte aujourd'hui 31 communes adhérentes représentant environ 310 000 habitants. Plusieurs installations sont implantées sur le territoire du SIETREM : 1 Unité de Valorisation Énergétique, 1 centre de tri, 5 déchetteries, 1 plateforme de stockage du verre et 3 déchetteries mobiles.

Le SIETREM réalise la prévention et la sensibilisation à la gestion et au tri des déchets, les pré-collectes et collectes (ordures ménagères résiduelles, sélectives, points d'apport volontaires, ...), gère et exploite les déchetteries, traite et valorise les déchets par incinération, processus permettant de produire de l'énergie (électricité et chaleur).

Mme BRAGIGAND présente le centre de tri, situé juste en face de l'UVE, et récemment rénové suite à un incendie. Aujourd'hui, 20 000 tonnes de déchets sont triées au centre de tri. Le SIETREM propose aux citoyens des visites gratuites du centre de tri (sur inscription sur le site www.sietrem.fr).

Au sein de l'UVE, 160 000 tonnes de déchets ont été collectées, traitées et valorisées en 2023, pour une capacité réglementaire de 155 000 t/an. En termes d'énergie, plus de 70 000 MWh ont été produits et plus de 60 000 MWh vendus à EDF.

Question d'un participant : Que représente la capacité réglementaire par rapport au tonnage réellement traité ? A quoi correspondent les 160 000 tonnes collectées ?

Mme Lydie VINCENT explique que les 155 000 tonnes sont calibrées par rapport à la capacité technique des deux lignes de four actuelles de l'UVE. Le SIETREM bénéficie d'une dérogation pour pouvoir traiter les déchets du SIETOM 77 dont l'incinérateur a brûlé, dans l'esprit de mutualisation des installations du territoire et de service public rendu à la population.

Les 160 000 tonnes évoquées correspondent au volume de déchets traités et valorisés au sein de l'UVE, à l'échelle de son territoire et issus également des conventions de coopération avec les installations voisines. Il n'y a pas de sous-utilisation du site puisque pour le seul territoire du SIETREM (31 communes adhérentes donc), ce sont environ 142 000 tonnes de déchets/an soit 457 kg/habitant/an.

Question : A quoi correspondent les « déchets tiers » ?

Mme VINCENT explique que les déchets tiers correspondent aux déchets collectés par l'exploitant de l'UVE (actuellement Suez Recyclage Valorisation Energie). Ces déchets proviennent de la collecte auprès d'industries et d'entreprises du secteur. Mme VINCENT précise que, contractuellement, l'exploitant ne peut pas collecter des déchets au-delà du périmètre du SIETREM.

Question : Des déchets sont-ils encore enfouis ? Si oui, où ?

Mme VINCENT confirme qu'il reste encore des déchets actuellement enfouis à la REP (Routière de l'Est Parisien) de Claye-Souilly (77). L'enfouissement consiste à disposer les déchets par couches dans des grands caissons étanches et enterrés. L'objectif du SIETREM est justement de tendre vers le « 0 enfouissement » en revalorisant un maximum de déchets, en considérant les déchets comme une ressource.

Question : Est-ce qu'on peut aller chercher les déchets qui sont enfouis ?

Mme VINCENT explique qu'on peut aller rechercher les déchets enfouis pour ensuite les acheminer vers les bonnes filières. La matière organique disparaît mais ce n'est pas le cas du plastique ni de la ferraille...

Mme BRAGIGAND poursuit la présentation avec le fonctionnement de l'UVE. Les ordures ménagères résiduelles (OMr) arrivent par camions-bennes qui déversent leurs contenus dans la fosse d'une contenance d'environ 5 200-5 300 m³. Un énorme grappin achemine les déchets de la fosse vers les deux lignes de fours par « pincée » de 2,5 tonnes. La température des fours atteint 900-1 000°C. La combustion des OMR crée de la vapeur d'eau qui fait tourner le turboalternateur et produit ainsi de l'électricité. Prochainement, cette vapeur sera également valorisée pour alimenter le réseau de chaleur urbain auquel l'UVE sera raccordée.

Aujourd'hui, l'exploitation de l'UVE se fait via une Délégation de Service Public (DSP) dont le délégataire est Suez Recyclage Valorisation Energie. Le contrat de DSP prendra fin le 31/12/2025. Un nouveau marché vient d'être lancé pour renouveler ledit contrat.

Question : Comment est utilisée l'eau dans les circuits de l'UVE ?

Mme VINCENT indique qu'il s'agit d'eau froide qui circule en circuit fermé. La chaleur émise par les fours transforme l'eau présente dans le réseau en vapeur, cette vapeur alimente une turbine qui permet de produire de l'énergie puis est retransformée en eau réinjectée dans le circuit de l'UVE.

Question : Pouvez-vous nous en dire plus sur les fumées qui sortent des cheminées ?

Mme VINCENT explique que les fumées sont traitées à plusieurs niveaux :

- par un système dit « sec » de filtres à manche et électrofiltres qui traite essentiellement les dioxines et les furanes ;
- par un système catalytique « DeNOx SCR » pour les rejets en Oxyde d'Azote (Nox).

Mme VINCENT précise que des analyses des fumées sont réalisées en continu, complétées par des contrôles inopinés. Des pièges à particules sont installés dans les 5 km autour du site.

Pour les Nox, la moyenne des rejets est de 30mg/Nm³, là où le seuil réglementaire est à 80 mg/Nm³. Au global, l'ensemble des valeurs recensées est environ 4 fois inférieur aux seuils réglementaires.

Question : Que se passe-t-il en cas de dépassement des seuils ?

Mme VINCENT indique que cela est également très normé et réglementé. Au-delà de 60 heures cumulées de dépassement des seuils par an, l'exploitant est dans l'obligation d'arrêter l'UVE. Pour comptabiliser ces heures, l'UVE est équipée d'un système d'analyseurs qui alertent à chaque dépassement de seuil (avec des analyseurs de secours en cas de défaillance d'équipement). Depuis la création du SIETREM, ces cas de figure ne se sont jamais produits.

Question : Aujourd'hui on trouve de tout dans les poubelles. Est-ce qu'il y a des caractérisations de nos poubelles ? L'exploitant devrait le faire pour la fosse et les bennes.

Mme VINCENT confirme que cela est fait.

Mme CAMPOS-BRETILLON explique que le sujet des déchets, de la sensibilisation au tri et de la gestion des déchets fera l'objet du 2^{ème} atelier prévu le 25 mars.

Mme BRAGIGAND reprend la présentation et présente le site de l'UVE via des photos et une visite virtuelle.

EXPLICATIONS DU PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE

Mme BRAGIGAND explique que ce projet doit avant tout répondre à la vétusté des lignes de four pour optimiser les performances énergétiques et environnementales de l'UVE et le service. Il convient de repenser l'UVE au-delà de la seule échelle du SIETREM, en considérant une échelle de territoire plus large pour répondre à la raréfaction du traitement des déchets en Ile-de-France.

Mme CAMPOS-BRETILLON précise que des études et diagnostics techniques ont été réalisés par un bureau d'études spécialisé qui préconise de moderniser la ligne de four n°1 et d'optimiser le fonctionnement de l'UVE en remplaçant également la 2^{ème} ligne de four. De cette modernisation découlera une optimisation des performances de l'UVE et des recettes accrues.

Mme BRAGIGAND souligne que le scénario qui serait privilégié permettrait de conserver l'enveloppe du bâtiment actuel, d'augmenter la capacité de l'UVE - sans créer de 3^{ème} ligne de four - passant ainsi de 155 000 t/an à 215 000 t/an et d'assurer la continuité de service durant le chantier. Le coût des travaux est estimé à 186 M€ HT.

Question : Pourquoi faire ces travaux ? Cela représente un coût financier important, va-t-il y avoir des impacts sur la TEOM ?

Mme VINCENT explique que, les lignes étant en fin de vie, sans ces travaux l'UVE deviendrait obsolète et pourrait fermer. Le SIETREM serait alors dans l'obligation d'envoyer les déchets plus loin, ce qui coûterait beaucoup plus cher, sans parler de l'impact environnemental du transport que cela engendrerait. La TEOM pourrait de fait être impactée mais le SIETREM ne sait à ce jour pas de quel ordre. C'est à l'issue du marché pour le renouvellement de la DSP que le SIETREM aura une vision plus claire (le futur délégataire doit en effet proposer des solutions techniques et financières, à la fois sur le projet de modernisation mais aussi sur l'exploitation de l'UVE). Mme VINCENT ajoute que le SIETREM a obtenu une dérogation pour que le contrat d'exploitation dure 26 ans et non 20 ans, ce aussi pour permettre d'amortir plus longtemps les coûts d'investissement.

Question : Quelle sera la nouvelle capacité des lignes de four ?

Mme VINCENT répond que cela fait partie des propositions du futur délégataire le SIETREM n'imposant pas de capacité particulière au stade de la consultation pour le renouvellement de la DSP.

Question : Dans l'éventualité d'un raccordement au réseau de chaleur, quelles communes en bénéficieraient ?

Bien que le sujet dépasse les compétences du SIETREM, Mme VINCENT répond que le réseau est en cours de déploiement sur Marne et Gondoire, il alimente déjà Bussy-Saint-Georges, et pourrait même chauffer jusqu'à Torcy. Le réseau d'eau est à environ à 90°C. Sachant que l'on perd un degré par kilomètre, on pourrait ainsi desservir un périmètre d'une quarantaine de kilomètres.

Question : Par rapport aux déchets tiers, pourquoi sommes-nous les seuls à accueillir ceux d'ADP par exemple ?

Mme VINCENT indique que le SIETREM n'est pas le seul syndicat à accueillir les déchets venant d'ADP. Par exemple l'UVE de Monthyon du SMITOM Nord Seine et Marne en accueille également.

Question : Pourquoi ne pas faire une recyclerie sur le site ?

Mme VINCENT explique que le SIETREM ne dispose pas de terrain.

ATTENTES DE LA CONCERTATION VOLONTAIRE ET PRÉALABLE AU PROJET DE MODERNISATION DU SIETREM

Mme DUCHER rappelle les enjeux et les objectifs de la concertation et notamment de l'atelier de ce soir. L'objectif est à la fois de permettre aux citoyens de bien comprendre le projet mais aussi de donner la possibilité aux participants de partager leurs préoccupations et leurs idées en matière de tri, collecte, traitement et revalorisation des déchets.

Il est important pour le SIETREM d'écouter l'ensemble des expressions des citoyens pour pouvoir amender et parfaire son projet.

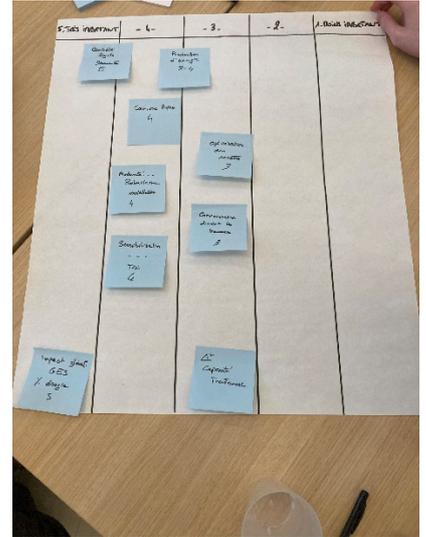
TRAVAIL EN GROUPES

Mme DUCHER propose aux participants de réfléchir collectivement, par groupes, aux sujets sur lesquels, selon eux, le SIETREM doit être particulièrement performant et exigeant auprès du délégataire-exploitant.

Un temps de discussion et de travail est laissé aux participants. Ils doivent classer les thématiques proposées et celles qu'ils souhaitent rajouter dans un tableau à colonnes pondérées (de « 5 - très important » à « 1 - moins important »).

Chaque groupe restitue à l'oral ses réflexions :

	Très important 5	4	3	2	Moins important 1
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> -Ne pas augmenter la capacité de traitement -Santé des populations, maîtrise et contrôle des rejets/sécurité -Sensibilisation et Prévention au tri des déchets -Créer des recycleries -Diminuer le passage des camions de collecte des ordures ménagères à 1x/semaine -Diminuer le CO2 	<ul style="list-style-type: none"> -Production d'énergies -Optimisation des recettes 	<ul style="list-style-type: none"> -Modernité et robustesse des installations -Camions « propres » -Expertise au PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 		<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la capacité de traitement -Communication durant les travaux de l'UVE
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôle des rejets/sécurité -Impact global des Gaz à Effet de Serre versus Energie 	<ul style="list-style-type: none"> -Camions « propres » -Modernité et robustesse des installations -Sensibilisation et Prévention au tri des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> -Optimisation des recettes -Communication durant les travaux de l'UVE -Augmenter la capacité de traitement 		



ELEMENTS DE REPONSE : ENJEUX ET EXIGENCES DE LA DSP

Mme VINCENT revient sur la notion de Délégation de Service Public (DSP) en expliquant que dans le cas de l'UVE, le futur délégataire aura en charge les travaux de modernisation puis l'exploitation. Le nouveau contrat de DSP débutera le 1^{er} janvier 2026 et durera 26 ans. La rémunération du délégataire est liée au résultat d'exploitation du site.

Question : Que peut-on faire pour être plus exigeant avec le délégataire ?

Mme VINCENT confirme que c'est bien l'enjeu du renouvellement du contrat. Le SIETREM entend aller encore plus loin dans les exigences en termes d'environnement : être encore plus bas sous les seuils réglementaires pour les rejets, gérer des façon sobre les ressources (eau, électricité...), réduire l'empreinte carbone liée au transport des mâchefers, ...

Question : Les critères demandés aux candidats à la DSP sont-ils pondérés ?

Mme DUCHER confirme que chaque élément demandé est pondéré par un système de notation qui permet ensuite d'analyser et de comparer l'ensemble des offres.

SONDAGE

A nouveau, le même sondage qu'en début de séance est proposé. A l'aide de cartons de couleur, les participants indiquent leur :

4. Niveau de connaissance du SIETREM
⇒ Résultat : 3 « bon » / 7 « moyen » / 0 « faible »
5. Niveau de connaissance du projet de l'UVE
⇒ Résultat : 5 « bon » / 5 « moyen » / 0 « faible »
6. Avis sur le projet de modernisation de l'UVE :
⇒ Résultat : 4 « positif » / 6 « neutre/sans avis » / 0 « négatif »

CONCLUSION

Mme Caroline CAMPOS-BRÉTILLON remercie les intervenants et les participants, et rappelle les prochaines étapes de la concertation :



- Atelier n°2 lundi 25 mars à 18h30 au SIETREM sur le thème « l'implication des citoyens durant le projet, et après » intégrant les sujets sensibilisation, tri, valorisation des déchets.
- 3 permanences mobiles : mercredi 20 mars de 15h à 18h au centre commercial Bay 2, vendredi 22 mars de 9h à 12h au marché de Lagny et mardi 26 mars de 17h à 19h à la gare de Lagny-Thorigny.

Le compte-rendu et le support de la réunion publique du 05.03.2024 seront prochainement mis en ligne sur le site du SIETREM www.sietrem.fr. La présentation de ce soir et le compte-rendu seront envoyés par mail aux participants, et également mis en ligne sur www.sietrem.fr.

Une adresse dédiée à cette concertation a été créée concertation@sietrem.fr. Elle permet aux citoyens de poser leurs questions et de s'inscrire aux ateliers.

- Fin de l'atelier à 20h35 -